

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 2019, UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE EST OUVERTE :

- PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DE LA DÉRIVATION DES EAUX PERMETTANT LE PRÉLÈVEMENT POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LE CAPTAGE « MONT FLUBE » SUR LA COMMUNE D'YMERAY,
 - PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION IMMÉDIATE ET RAPPROCHÉE AUTOUR DUDIT FORAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LES COMMUNES D'YMERAY ET BAILLEAU ARMENONVILLE,
 - CONCERNANT L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE AU PRÉLÈVEMENT EFFECTUÉ DANS LES EAUX SOUTERRAINES À DES FINS DE CONSOMMATION HUMAINE ;
 - RELATIVE À L'ENQUÊTE « PARCELLAIRE » EN VUE DE DÉTERMINER LES TERRAINS QUI SERONT ASSUJETTIS AUX SERVITUDES AFFÉRENTES AUX PÉRIMÈTRES DE PROTECTION SUSVISÉS SUR LES COMMUNES D'YMERAY ET BAILLEAU ARMENONVILLE
- **DEMANDEUR** : Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France (CCPEIDF)
- **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET CONSIDÉRÉ POURRONT ÊTRE OBTENUES** AUPRÈS DE LA CCPEIDF, - 6 place Aristide Briand – 28230 EPERNON – TEL 02/37/83/49/33 – mail : violaine.michel@porteeureliennesidf.fr
- **EMPLACEMENT DU PROJET** : Communes d'YMERAY ET BAILLEAU ARMENONVILLE
- **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 30 JOURS du lundi 14 octobre 2019 à 9h00 au mardi 12 novembre 2019 à 19H00
- **LE DOSSIER (papier et numérique) EST DÉPOSÉ EN MAIRIES D'YMERAY (SIÈGE DE L'ENQUÊTE) et de BAILLEAU ARMENONVILLE** OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR LES REGISTRES OUVERTS À CET EFFET.
- LE DOSSIER NUMÉRIQUE SERA CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>)
- **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : *Monsieur Albert KATIC*, LIEUTENANT-COLONEL DU SDIS, EN RETRAITE, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DES INTÉRESSÉS, AUX DATES, HEURES ET LIEUX SUIVANTS :

DATE	HEURE	LIEU
lundi 14 octobre 2019	15h30 - 17h30	Mairie place de l'Eglise 28320 YMERAY
jeudi 24 octobre 2019	9h30 - 11h30	
mardi 12 novembre 2019	9h30 - 11h30	

→ DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE EN MAIRIE D'YMERAY AINSI QU'À L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr. LES OBSERVATIONS EFFECTUÉES SUR L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SERONT INSÉRÉES SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DE FAÇON ANONYME AU CHOIX DU PUBLIC.

→ LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIES D'YMERAY ET BAILLEAU ARMENONVILLE, A LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR – DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ – BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR .

→ A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR DÉCIDERA DE DÉCLARER OU DE NE PAS DÉCLARER CETTE OPÉRATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, PAR ARRÊTE MOTIVÉ ET STATUERA SUR L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT DANS LES EAUX SOUTERRAINES ET LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION .